



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD**

**Procès-verbal** de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **3 octobre 2016**, à 20 h, à la salle du conseil située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le Maire, Gilles Marchand, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Jean-François Desrosiers	Siège # 4	M. Nicolas Dufresne
Siège # 2	M. Étienne Veilleux	Siège # 5	Mme Lise Dubuc
Siège # 3	Mme Sylvie Gélinas	Siège # 6	M. Mathieu Malenfant

Mme Julie Galarneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

M. Normand Champagne, inspecteur municipal, agit à titre d'intervenant dans les dossiers de la voirie.

**1. Ouverture de la séance**

Le Maire, M. Gilles Marchand, constate le quorum à 20 h 3 et déclare la séance ouverte.

## **Ordre du jour**

**3 octobre 2016**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016;
4. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2016;
5. Suivi au procès-verbal :
  - Journée Normand-Maurice,
  - Congrès FQM;
6. Présentation et adoption des comptes payés et à payer;
7. Ministère de la Sécurité publique : Services de la Sûreté du Québec, facture totale au montant de 83 776 \$, dont le 2<sup>e</sup> versement dû au 31 octobre 2016, au montant de 41 888 \$;
8. Avis de motion 305-2016 portant sur le règlement relatif au frais de refinancement;
9. Autoriser l'embauche d'une adjointe administrative, Mme Renée Allard, aux conditions déjà établies;
10. Demande de révision de l'avis de décision dans le dossier des inondations survenues du 10 au 16 avril 2015;
11. Attribuer un nom pour chaque salle de la Municipalité;
12. Autoriser la formation d'un comité du brunch;
13. Appliquer les clauses du devis selon les recommandations de notre ingénieur;
14. Autoriser l'achat du ponceau pour les travaux prévus dans le rang 10, au montant de 21 283,25 \$ plus taxes;

15. Autoriser le paiement des assurances au montant de 21 608 \$;
16. Adoption de la programmation de travaux de la taxe d'accise 2014 -2018;
17. Correspondance : MTMDETQ, subvention discrétionnaire députée Sylvie Roy;
18. Varia;
19. Période de questions;
20. Levée de l'assemblée;

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2016-10-001)

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère, Mme Sylvie Gélinas, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité.

(2016-10-002)

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016**

Il est proposé par le conseiller, M. Mathieu Malenfant, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité.

**4. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2016**

**5. Suivi au procès-verbal**

- **Journée Normand Maurice**, La journée Normand Maurice a lieu le 15 octobre 2016.
- **Congrès FQM**, M. le Maire a assisté au congrès de la FQM qui avait lieu les 28, 29 et 30 septembre dernier.

(2016-10-003)

**6. Présentation et approbation des comptes à payer**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller, M. Étienne Veilleux, et résolu d'approuver la présente liste des comptes à payer au 3 octobre 2016 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité.

(2016-10-004)

**7. Ministère de la Sécurité publique : Services de la Sûreté du Québec, facture totale au montant de 83 776 \$, dont le 2<sup>e</sup> versement dû au 31 octobre 2016, au montant de 41 888 \$**

**Attendu que** la Municipalité doit contribuer annuellement aux services de la Sûreté du Québec;

**Attendu que** la facture 2016 au montant de 83 776 \$ est payable en deux versements, dont le deuxième, au montant de 41 888 \$ pour le 31 octobre 2016;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Étienne Veilleux, et résolu d'autoriser le deuxième versement au ministère de la Sécurité publique au montant de 41 888 \$, pour les services de la Sûreté du Québec 2016.

**Adoptée** à l'unanimité.

(2016-10-005)

**8. Avis de motion 305-2016 portant sur le règlement relatif au frais de refinancement**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par le conseiller M. Nicolas Dufresne qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption le projet de règlement numéro 305-2016 sur le règlement relatif au frais de refinancement.

(2016-10-006)

**9. Autoriser l'embauche d'une adjointe administrative, Mme Renée Allard, aux conditions déjà établies**

**Attendu** la discussion des membres à ce sujet;

**Attendu que** Maryline Boisvert a accepté de nouveaux défis à l'extérieur de notre municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Mathieu Malenfant, et résolu d'autoriser l'embauche d'une adjointe administrative, Mme Renée Allard, aux conditions déjà établies.

**Adoptée** à l'unanimité.

(2016-10-007)

**10. Demande de révision de l'avis de décision dans le dossier de l'inondation survenue du 10 au 16 avril 2015**

**Attendu** la décision rendue par le ministère de la Sécurité publique de fermer le dossier n° 6000 en rapport avec le sinistre du 10 au 16 avril 2015;

**Attendu que** la Municipalité désire contester cette décision;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

**Attendu que** l'analyse de notre expert-conseil soutient que le ponton aurait pu être viable encore quelques années si les inondations du 16 avril 2015 ne l'auraient pas autant endommagé;

**Attendu que** la municipalité est consciente d'avoir reçu une aide financière de 7 449,23 \$;

**Attendu que** les travaux du ponton effectués étaient temporaires et que des travaux pour la réparation permanente étaient prévus;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Sylvie Gélinas, et résolu de demander une révision dans le dossier n° 6000. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Julie Galarnau, à représenter la municipalité dans le dossier et à transmettre une copie du dossier à M. Laurent Lessard, Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec.

**Adoptée** à l'unanimité.

(2016-10-008)

**11. Attribuer un nom pour chaque salle de la Municipalité**

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'attribuer les noms de salle comme suit :

- La salle au sous-sol devient la salle Des générations;
- La salle à côté du bureau devient la salle Des découvertes;
- Salle à côté du gym devient la salle Blandford;

**Adoptée** à l'unanimité.

(2016-10-009)

**12. Autoriser la formation d'un comité du brunch**

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Nicolas Dufresne, et résolu d'autoriser la formation d'un comité du brunch, la conseillère Mme Lise Dubuc siègera à titre de représentante du conseil.

**Adoptée** à l'unanimité.

(2016-10-010)

**13. Appliquer les clauses du devis selon les recommandations de notre ingénieur**

**Attendu que** les travaux de voirie effectués par Sintra dans le rang Smith;

**Attendu** les résultats de notre laboratoire expert;

**Attendu** la recommandation de notre ingénieur à poursuivre selon le devis;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Lise Dubuc, et résolu d'appliquer les clauses du devis tel que recommandé par notre ingénieur.

**Adoptée** à l'unanimité.

(2016-10-011)

**14. Autoriser l'achat du ponceau pour les travaux prévus dans le rang 10, au montant de 21 283,25 \$ plus taxes**

**Attendu** la discussion des membres à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Étienne Veilleux, et résolu d'autoriser l'achat du ponceau pour les travaux prévus dans le rang 10, au montant de 21 283,25 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité.

(2016-10-012)

**15. Autoriser le paiement des assurances au montant de 21 608 \$**

Il est proposé par le conseiller, M. Étienne Veilleux, et résolu d'autoriser le paiement des assurances au montant de 21 608 \$.

**Adoptée** à l'unanimité.

(2016-10-013)

**16. Adoption de la programmation de travaux de la taxe d'accise 2014 - 2018**

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la Municipalité désire reprogrammer les travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour l'année 2014 à 2018;

**Attendu que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jean-François Desrosiers, et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Adoptée** à l'unanimité.

## **17. Correspondance**

MTMDETQ, subvention discrétionnaire députée Sylvie Roy

## **18. Varia**

(2016-10-016)

### **18.1 Rejeter les soumissions reçues pour les travaux de remplacement du ponceau dans le rang 10**

**Attendu que** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'un ponceau dans le rang 10;

**Attendu que** la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

<b>COMPAGNIES</b>	<b>COÛT (TAXES INCLUSES) OPTION 1</b>	<b>COÛT (TAXES INCLUSES) OPTION 2</b>
Excavation drainage J.P Boivin inc.	114 310,44 \$	145 276,09 \$
J.C Lizotte inc.	144 277,97 \$	181 795,64 \$

**Attendu que** l'article 936 du *Code municipal du Québec* autorise l'appel d'offres sur invitation comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ et de **moins** de 100 000 \$;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Mathieu Malenfant, et résolu de rejeter les soumissions étant donné qu'elles sont plus élevées que le 100 000 \$ autorisé par le *Code municipal*.

**Adoptée** à l'unanimité.

#### **19. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par le Maire, M. Gilles Marchand, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

#### **20. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés;

Il est proposé par la conseillère, Mme Lise Dubuc, de lever l'assemblée à **20 heures et 31 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Gilles Marchand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Galarneau  
Directrice générale

Le Maire, M. Gilles Marchand, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

#### **Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

\_\_\_\_\_  
Julie Galarneau  
Directrice générale